



REGLEMENT INTERIEUR

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS DE LA COPARY

⇒ Qu'est-ce qu'un LAEP ?

Il s'agit d'un lieu convivial où les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent peuvent partager un moment d'écoute, d'échanges, de partages et de discussions.

Il est gratuit, anonyme et sans inscription.

⇒ Où se situe le LAEP ?

Il se situe dans les locaux du Relais Petite Enfance – 5bis, Avenue du XVème Corps à Revigny-sur-Ornain. Téléphone : 03.29.78.92.44

⇒ Quand venir au LAEP ?

Tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9h à 12h.

Vous pourrez arriver à l'heure que vous souhaitez et partir à l'heure qui vous convient.

⇒ Qui peut venir au LAEP ?

Les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, les futurs parents sont les bienvenus.

Si vous ou votre enfant êtes malade (fièvre, virus, ...) merci de reporter votre visite.

⇒ Pourquoi venir au LAEP ?

- Pour conforter la relation avec son enfant
- Pour favoriser les échanges parents/enfants/accueillants
- Pour valoriser les compétences en tant que parents
- Pour rompre parfois un certain isolement
- Pour favoriser la socialisation de son enfant et permettre la séparation
- Pour dédramatiser certaines situations éducatives tendues
- Pour que les enfants jouent, découvrent et partagent des jeux sous la responsabilité de leurs parents

⇒ Quelles sont les valeurs du LAEP ?

L'accès est libre, anonyme, gratuit et sans inscription préalable.

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis au LAEP.

Tous les participants et accueillants ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations ou autres dont ils auraient connaissance lors de l'accueil.

Tout ce qui passe au LAEP reste confidentiel. Chacun pourra alors s'exprimer librement dans ce lieu et aura une obligation de discrétion pour l'ensemble des discussions et des faits.

⇒ **Quelles sont les règles à respecter au LAEP ?**

- De donner votre prénom, celui de votre enfant et votre lieu d'habitation
- D'enlever vos chaussures à l'entrée de la salle d'animation
- De participer avec votre enfant au rangement des jeux et des matériels utilisés lors des temps d'accueil
- D'amener, si besoin, un nécessaire de change pour votre enfant (couche)
- De ne pas utiliser votre téléphone portable ni votre appareil photo afin de ne pas déranger le déroulement des séances
- De respecter le nombre d'accompagnants, la capacité d'accueil étant limitée à 20 personnes adultes compris
- D'être responsable de son enfant tout au long de la séance
- De ne pas s'absenter (ce n'est pas un moyen de garde)
- De respecter la confidentialité
- De respecter ce règlement intérieur

⇒ **Quel est le rôle de l'accueillant LAEP ?**

Le rôle de l'accueillant n'est pas de donner des conseils éducatifs ou de mener une thérapie individuelle mais plutôt de faciliter la rencontre, l'écoute, la parole et la relation parent/enfant. Il tient compte des besoins des parents et des enfants.

Les accueillants formés à l'écoute sont présents dans un cadre chaleureux et bienveillant dans le respect de la confidentialité et du non-jugement.

Ce règlement intérieur du LAEP permet de garantir le respect des lieux et des participants.

Il est affiché dans les locaux du LAEP et sera remis à chaque famille lors de sa 1^{ère} visite.

Chaque famille devra accepter ce règlement.

Son non-respect peut amener l'équipe du LAEP à exclure temporairement ou définitivement une famille.

LAEP de la COPARY – 5bis, Avenue du XV^{ème} Corps – 55800 REVIGNY SUR ORNAIN

M. Jean-luc Percin, Président de la COPARY

